

RÉUNION DU 04 JUILLET 2017

Le quatre juillet deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-sept juin deux mille dix-sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THEO Philippe (arrivé à 20h40) ; LEFEVRE Matthieu ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; BRISSY Emmanuelle ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel ;

Absente excusée : CRÉPEAU Anne-Sophie (pouvoir donné à E. BRISSY) ; LEMPEREUR Christine ; BOYENVAL Philippe (pouvoir donné à P. THEO) ; DHORNE Dominique (pouvoir donné à D. HESDIN) ;

Secrétaire de séance : Emmanuelle BRISSY

Compte rendu affiché le : 11 juillet 2017

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent MALOIGNE lui a présenté sa démission de son poste de Conseiller Municipal. Après l'avoir transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire l'a acceptée. Il demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, à qui le remplacera au sein du C.C.A.S. et des commissions Suivi du PLU, Jeunesse et Salle communale.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 06 AVRIL 2017.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DU PLU.

Cette modification vient :

- supprimer les articles 5 et 14 concernant le minimum parcellaire et les cos ;
- ajouter les articles 15 et 16 concernant les performances énergétiques et la communication ;
- modifier la superficie des abris de jardin portée désormais à moins de 20 m² contre 6 auparavant ;
- modifier la création des locaux destinés aux vélos qui ne sont plus exigés que pour les logements collectifs ;
- modifier l'emplacement réservé (résidence la Chevauchée) ;
- préserver le patrimoine bâti (façades remarquables) ;
- préserver le patrimoine naturel (protection des arbres remarquables) ;
- créer l'emplacement réservé n°8 en vue de l'implantation d'un bassin de rétention ;
- modifier la 2^{ème} Orientation d'Aménagement et de Programmation définie sur le secteur Aur, créé à l'Est de la RD1001.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/28 du Conseil Municipal du 15 novembre 2016 dans laquelle il acceptait le projet de modification du PLU, afin de protéger le patrimoine bâti (constructions en briques, murs, ...), les arbres remarquables du village, corriger quelques erreurs et mettre en conformité le PLU.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-36;

Vu le projet mis à disposition du public du mardi 18 avril au samedi 20 mai 2017 ;

Vu les remarques formulées par le public ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur titulaire en date du 09 juin 2017 ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, par 12 vote pour et 1 abstention :

- décide d'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de HEBECOURT et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

III - ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RESIDENCE LE PRE JOLI.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 14 points lumineux dans la résidence le Pré Joli.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 33 756 euros TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération.....	12 493 €
<i>(20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)</i>	
- Contribution de la commune	21 263 €
Total TTC.....	33 756 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 21 263 euros.

IV - DM N°1.

Cette modification budgétaire prend en compte une augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADDEM) : le Conseil Départemental nous annonçant 16 996€, les crédits inscrits au Budget Primitif étant de 6 070€, il convient d'ajouter 10 926€ au c/7381. Par ailleurs, une diminution de 1 322€ du FPIC nous a été communiquée.

En corollaire, les dépenses de fonctionnement ont donc été modifiées avec une diminution des dépenses du c/60612 et des augmentations sur les comptes d'entretien du matériel roulant, des honoraires et les cérémonies.

Une augmentation de 8 690€ du virement à la section d'investissement permet d'enrichir les crédits des comptes de frais d'urbanisme, du ralentisseur de la rue de Rumigny (convention de fonds de concours d'un total de 10 750€ avec 8 000€ prévus au BP), des travaux d'accessibilité de la mairie, des aménagements d'accessibilité de la salle communale, de fermeture de l'atelier communal, de l'éclairage public du Pré Joli et du mobilier de l'école (achat de lits supplémentaires).

Le poste alarme salle communale est transféré sur l'opération 111, aménagement autour de la salle.

Enfin une régularisation entre deux comptes d'amortissement est effectuée.

Madame DUBREUCQ, vice-présidente de la commission des finances donne explications des mouvements suivants :

	Dépenses		Recettes	
	Dim.	Aug.	Dim.	Aug.
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité	1 086.00 €			
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 500.00 €		
D 6226 : Honoraires		300.00 €		
D 6232 : Fêtes et cérémonies		200.00 €		
D 023 : Virement section investissement		8 690.00 €		
R 73223 : FPIC Fonds national de péréquation			1 322.00 €	
R 7381 : Taxe additionnelle droits de mutation				10 926.00 €
		9 604.00 €		9 604.00 €
INVESTISSEMENT				
D 28041511 : GFP rat : Biens mobiliers, matériels	1 934.00 €			
D 28041512 : GFP rat : Bâtiments et installation		1 934.00 €		
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisation		2 000.00 €		
D 2041511-125 : Ralentisseurs rue de Rumigny		2 750.00 €		
D 21311-044 : Travaux accessibilité Mairie		1 200.00 €		
D 2135-111 : Aménagt terrain salle communale		1 600.00 €		
D 2135-123 : Alarme atelier communal		540.00 €		
D 2152-128 : Eclairage public Pré Joli		1 000.00 €		
D 21578-079 : Alarme salle communale	1 200.00 €			
D 2184-132 : Mobilier école		1 300.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				8 690.00 €
R 024 : Produits des cessions				500.00 €
		9 190.00 €		9 190.00 €

Où l'exposé de Mme DUBREUCQ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les mouvements de crédits et les sommes budgétées ci-dessus.

V - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE.

La commune de Rumigny, par délibération de son Conseil Municipal, a demandé la modification des statuts.

Ceux-ci avaient besoin d'un toilettage car, entre autres choses, se référaient aux Code des Communes.

M. THEO, Président du Syndicat Scolaire explique que :

- les statuts ont été revus en fonction du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- les modalités de calcul des contributions communales ont été revues : le calcul se fera désormais en fonction du nombre d'habitants par commune uniquement,*
- la possibilité de construire un RPC a été ajoutée,*
- la possibilité de louer les locaux communaux pour le périscolaire également.*

Où l'exposé de M. THEO, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. THEO ne prend pas part au vote), les statuts du Syndicat Scolaire tels qu'ils ont été votés par le Comité Syndical du SISCO.

VI - CESSION DU COPIEUR SHARP AU SIVU DU SUD AMIENOIS.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'achat du copieur RICOH en fin d'année, le copieur SHARP dont la maintenance n'est plus assurée, ne sert plus à la mairie.

Le Président du SIVU du Sud Amiénois ayant besoin d'un copieur pour le personnel de la crèche, propose de l'acheter pour la somme de 500€, charge à lui d'en faire assurer la maintenance.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette cession pour la somme de 500€ nette.

VII - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE PHOTOCOPIEUR RICOH AVEC LE SIVU DU SUD AMIENOIS .

Suite à l'achat du copieur RICOH en fin d'année, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Comité Syndical du SIVU sollicitant le renouvellement de la convention établie en accord avec les délibérations du Conseil Municipal qui approuvait l'utilisation de la photocopieuse de la mairie par le SIVU.

M. Dominique HESDIN président du SIVU du Sud Amiénois et M. Francis ANDRIEU membre du bureau du SIVU ne prennent pas part au vote.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention avec le SIVU du Sud Amiénois pour l'utilisation de la photocopieuse RICOH de la mairie.

Les copies seront facturées à prix coûtant selon un relevé annuel effectué chaque 30 novembre.

La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. Au moins trois mois avant le terme de la convention, s'il le souhaite, le SIVU du Sud Amiénois sollicitera son renouvellement.

VIII - CESSION DE DEUX TABLES DE PING-PONG.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que quatre tables de ping-pong (deux en bois et deux en métal) lui ont été cédées par l'association Hébécourt Sports et Animation suite à sa dissolution.

Ces tables, inutilisées faute de bénévoles, prennent beaucoup de place à la salle communale.

Monsieur le Maire propose donc de vendre les deux tables en bois qui prennent plus de places, sont plus lourdes donc difficiles à manœuvrer. Elles seraient mises à prix 300€ tout en gardant la possibilité de baisser raisonnablement cette somme en fonction des personnes intéressées.

La somme récoltée pourrait permettre à la commune d'acheter une friteuse qu'elle mettrait à disposition des associations du village.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve cette cession pour une mise à prix de 300€ par table négociable ;*
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à ces ventes aux prix négociés ;*
- confirme sa volonté d'acheter une friteuse pour les associations du village.*

IX - QUESTIONS DIVERSES.

1/D. HESDIN :

- * Berges de la mare dégradées : Monsieur le Maire s'est adressé à Mme la Directrice du service de l'Eau et Assainissement d'Amiens métropole. Les travaux seront effectués sur le budget 2018 car le service n'a plus de crédits.
- * Bouches à clés sur la rue de Plachy : Monsieur le Maire a demandé au Président du SIVOM de Boves d'intervenir auprès de l'entreprise qui a effectué l'enrobé en couvrant les bouches à clés. Celles-ci ont été découvertes ces jours derniers.
- * Le terrain de basket de l'école maternelle sera rénové cet été (enrobé et peinture pour environ 17 000€ pris en charge par Amiens Métropole).
- * Armoires électriques : une surconsommation avait été décelée. Une étude est en cours.
- * Les travaux de la deuxième chicane rue de Rumigny ont été approuvés par Amiens Métropole et devraient commencer en septembre.
- * Nuisances RD1001 : de l'avis général, les travaux entrepris par le Conseil Départemental sur les entrées de village ont fait diminuer de moitié le bruit. Cette atténuation est saluée par les riverains.
- * La commission de sécurité a effectué un contrôle de la salle communale. Seule remarque : il faudrait mettre un flash lumineux relié à l'alarme.
- * L'effectif de la classe maternelle est prévu à environ 30 enfants. Il est prévu de faire l'acquisition de couchettes superposées pour les siestes.

2/ M-C. DUBREUCQ :

- * La section gym a terminé sa saison dans d'excellentes conditions et devrait redémarrer le 13 septembre. La cotisation a été fixée à 135€/an pour 2017/2018.
- * Mme DAOLIO propose de faire une démonstration du défibrillateur voire une formation aux adultes. Peut-être lors de la fête du village ?

3/ F. ANDRIEU :

- * M. Jonathan CONSTANT, agent d'entretien contractuel depuis le départ de Mme BOCOURT, n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat prévu pour le 15 juillet.
- Aussi, après appel à candidature par voie d'affichage et note d'information dans le village, Mme Vanessa GUIZELIN, seule candidate, a été embauchée pour un an et a débuté le 03 juillet 2017.

4/ P. THEO :

- * Suite au décret du 27 juin 2017 et après une enquête auprès des parents (80% pour) ainsi qu'à la demande du personnel et entériné par le Conseil d'Ecole, le SISCO va proposer au rectorat de reprendre la semaine de classe à 4 jours à partir de la rentrée du 04 septembre 2017.
- * L'association "les Chapeaux Farfelus" propose un atelier cirque le mercredi matin.

5/ Tour de table :

- * M. VANDEN BOGAERDE indique qu'il faudra refaire l'isolation de l'école maternelle avant la ventilation qui était prévue et pour laquelle des devis avaient été reçus.
- * M. LEFEVRE signale que les engins réalisant actuellement le terrassement du n°18 allée du Cèdre, (devant chez lui) ont endommagé les trottoirs. Monsieur le Maire va contacter l'entreprise et le propriétaire.

Séance levée à 22h15

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel